

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2021

### Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni publiquement le 27 septembre 2021 à 17 heures 00, à la salle des fêtes de Bourg-en-Bresse, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

#### Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Martine DESBENOIT, Christian BURTIN, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVELLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY, Nathalie MARIADASSOU à partir de la n°3a, Jean-Luc ROUX, Raphaël DURET, Ouadie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Suaip ZINKAL, Baptiste DAJJAT, Marie-Jo BARDET, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Michaël RUIZ, Vital MATRAS

#### Excusés ayant donné procuration :

Gérard LORA TONET à Sylviane CHENE, Françoise PRUDENT à Martine DESBENOIT, Jessie MALLET à Claude MARQUIS, Agnès BLOISE à Aurane REIHANIAN, Nathalie MARIADASSOU à Françoise COURTINE à partir de la n°1

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Il rend tout d'abord hommage à Madame Paulette RIDET, Adjointe au Maire sous le mandat de Louis ROBIN, décédée durant l'été.

Il informe les membres de l'assemblée de la mutation de M. Baptiste MONNOT, Directeur de Cabinet, et l'arrivée de son successeur, M. Slim MAZNI.

Il propose en suite le rajout à l'ordre du jour de la séance d'un projet de délibération relatif à la procédure de dépôt des amendements, afin de compléter en urgence le règlement intérieur suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de Lyon de l'article 7.

Après intervention de M. REIHANIAN, à la majorité des votants (36 voix), les groupes minoritaires s'opposant, cette proposition est acceptée et sera examinée en fin de séance.

Il précise qu'à l'occasion de l'examen de cette délibération, les deux amendements déposés par le Groupe Vision Bourg seront examinés.

Sera également examinée en fin de séance la question écrite déposée par le Groupe Vision Bourg.

Puis M; le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance publique du 28 Juin 2021 qui est adopté.

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Baptiste DAUJAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

**N° 2021.09.01 - Démission d'un conseiller municipal - installation d'un nouveau conseiller municipal- Commissions municipales - modifications (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)**

*Après interventions de MM Reihanian, Matras,*

**A L'UNANIMITE des votants (39 voix), Mmes BLOISE, BARDET et MM COQUELET et REIHANIAN ne prennent pas part au vote**

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Vital MATRAS en sa qualité de conseiller municipal au sein du Conseil municipal de Bourg-en-Bresse.

**DESIGNE** Monsieur Vital MATRAS membre des commissions :

- Démocratie locale – Education – Jeunesse et Politique de la Ville
- Culture – Relations Internationales – Commerce et Animation de la Ville
- Sports

**N° 2021.09.02 - Commission règlement de voirie - Désignation des membres (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)**

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**DESIGNE** comme représentants de l'assemblée délibérante au sein de la Commission Règlement de voirie :

Cinq représentants de l'assemblée délibérante :

- Thierry DOSCH
- Sébastien GUERAUD
- Christian BURTIN
- Raphaël DURET
- Aurane REIHANIAN

**N° 2021.09.03a - Aménagement du boulevard Saint Nicolas et de l'avenue du Maréchal Juin - Conventions entre la Commune de Bourg-en-Bresse et le Département (Rapporteur : Monsieur Sébastien GUERAUD)**

*Après interventions de MM Ruiz, Buisson, Coquelet, le Maire*

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**APPROUVE** les termes des conventions à intervenir entre la Commune de Bourg-en-Bresse et le Département dont les principaux points sont les suivants :

La Ville de Bourg-en-Bresse a financé et réalisé les travaux suivants :

- Création de pistes cyclables avec la mise en place de bordures,
- Modifications d'ilots centraux et de trottoirs,
- Mise en place d'ilots plantés d'arbres sur le boulevard Saint Nicolas,
- Réduction de la largeur de l'anneau circulé sur le giratoire d'Ainterexpo au profit du trottoir,

- Mise en place de la signalisation horizontale et verticale adaptée, notamment les modifications des feux tricolores,
- L'adaptation du dispositif d'assainissement.

Le Département de l'Ain a financé et réalisé la rénovation de la couche de roulement du Boulevard Saint Nicolas, incluant celle de la piste cyclable bidirectionnelle.

Chaque collectivité assume les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement en lien avec ses travaux d'investissement. L'annexe 1 des conventions précise la répartition de ces charges.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer lesdites conventions, ainsi que tout avenant ultérieur à intervenir.

**N° 2021.09.03b - Achèvement de la piste cyclable et du mail paysager situés avenue de Bad Kreuznach - Convention d'occupation du domaine public communal par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (Rapporteur : Monsieur Sébastien GUERAUD)**

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir, dont les points principaux sont les suivants :

- L'autorisation d'occuper le domaine public communal donnée à la Communauté d'Agglomération pour l'achèvement de l'aménagement cyclable et l'aménagement paysager du projet de piste cyclable et du mail paysager avenue Bad-Kreuznach.
- L'aménagement cyclable consiste en :
  - la réalisation d'une piste cyclable en enrobé d'une longueur de 90 m linéaire dans la continuité de l'aménagement existant de part et d'autre des parcelles BR 425 et BR 426 en lieu et place du cheminement provisoire ;
  - l'adaptation des dispositifs d'assainissement des eaux pluviales ;
  - la plantation de 10 chênes des Marais et l'engazonnement du terrain dans la continuité du mail planté existant de part et d'autre des parcelles BR 425 et BR 426, ainsi que le remplacement de 4 chênes des Marais dépéris sur le mail planté existant, coté bassin de rétention.
- La Communauté d'Agglomération assumera l'entretien et l'exploitation de la section de la piste cyclable nouvellement créée, au même titre que le linéaire existant. Elle assumera également l'entretien des végétaux plantés au titre des accords existants pour l'entretien du mail paysager de l'avenue de Bad-Kreuznach.
- L'autorisation d'occupation est précaire et révocable et attribuée à titre gratuit.
- La convention prendra effet à compter de sa signature et durera tant que l'aménagement réalisé restera en service.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention, ainsi que tout avenant à intervenir.

**N° 2021.09.03c - Voie verte « La Traverse » - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la Commune de Bourg-en-Bresse. (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)**

*Après interventions de MM Ruiz, Coquelet, le Maire*

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Bourg-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, dont les points principaux sont les suivants :

- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse assure la maîtrise d'ouvrage de

l'ensemble de l'opération telle que détaillée dans la convention, dont les aménagements portés par la Ville ;

- La Commune de Bourg-en-Bresse versera une participation financière à la Communauté d'Agglomération d'un montant estimé de 135 150,00 € HT correspondant aux travaux de sécurisation des traversées et de mise en place de génie civil d'éclairage, montant à ajuster en fonction des travaux réellement exécutés.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir.

**N° 2021.09.04a - Cénord- Vente d'un tènement situé rue François Arago à la SAS Viandes de Bresse**  
(Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**DECIDE** de vendre à la Société Viandes de Bresse un tènement bâti situé rue François Arago à Bourg-en-Bresse cadastré section BO n° 293 d'une contenance de 1 824 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 220 000 euros.

**PRECISE** que le bien est accessible par les parcelles propriétés du Département de l'Ain destinées à être également acquises par la Société Viandes de Bresse pour son projet de développement (parcelles cadastrées section BO n° 337-652-654).

**PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

**N° 2021.09.04b - Espace d'Animation Sociale site de La Madeleine – Alimentation électrique des bâtiments – Convention avec Enedis** (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

*Après intervention de M Ruiz*

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**AUTORISE** la société Enedis à poser un coffret d'alimentation électrique (type REMBT) en façade du bâtiment des Glycines cadastré AM 321.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention d'occupation du domaine public afférente, d'une durée de 30 ans et prévoyant le paiement d'une indemnité unique de 20 euros.

**N° 2021.09.04c - Projet de Rénovation Urbaine du Pont des Chèvres - Maison du cirque - Acquisition d'un terrain situé 1 place Alphonse Dupont, propriété de BOURG HABITAT** (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

*Après intervention de M le Maire*

**A L'UNANIMITE des votants (42 voix), M MEHDI Ouadie ne prenant pas part au vote en sa qualité de salarié de BOURG HABITAT**

**DECIDE**, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du secteur du Pont des Chèvres et du projet de construction de la maison du cirque, d'acquérir le terrain propriété de Bourg-Habitat situé 1 place Alphonse Dupont à Bourg-en Bresse, cadastré à Bourg-en-Bresse section AB n° 45, 288 et 365 représentant une superficie d'environ 2 540 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 242 330 euros HT, outre la TVA au taux en vigueur de 20% d'un montant de 48 466 €, soit un prix de 290 796 € TTC.

**PRECISE** que ledit prix est défini comme suit :



- 110 € HT par m<sup>2</sup> pour l'emprise d'environ 2077 m<sup>2</sup> dédiée à l'équipement, soit 274 164 € TTC (45 694 € de TVA)
- 30 € HT par m<sup>2</sup> pour l'emprise d'environ 462 m<sup>2</sup> dédiée au domaine public routier, soit 16 632 € TTC (2 772 € de TVA)
- 0 € par m<sup>2</sup> pour l'emprise d'environ 1 m<sup>2</sup> dédiée au domaine public routier.

**PRECISE** que le prix de vente TTC sera adapté dans l'hypothèse d'une modification réglementaire du taux de la TVA intervenant avant la réitération de l'acte de vente.

**PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la Commune, l'acte authentique à intervenir et tout document y afférent.

**N° 2021.09.04d - Cession d'une emprise de terrain rue Auguste Perrodin à la Société K-HABITAT**  
(Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**DECIDE** de vendre à la Société K-HABITAT une emprise de terrain d'environ 27 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AC numéro 505 située rue Auguste Perrodin à Bourg-en-Bresse moyennant le prix d'un euro symbolique.

**PRECISE** que la démolition du mur existant et le déplacement d'un compteur gaz sont à la charge de la Commune.

**PRECISE** que la reclôture au droit des nouvelles limites, ainsi que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la Société K-HABITAT.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte authentique à intervenir et tout document y afférent.

**N° 2021.09.04e - Aérodrome Bourg-Terre des Hommes – AOT n°1 avec Monsieur Gérald THEVENON – Agrément à la cession de droits** (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**DONNE** son agrément à la SCI JACKEPIT, en cours de constitution, comme nouveau bénéficiaire de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) n°1.

**DONNE** son agrément à la SAS AERO ALTERNATIVE comme sous-occupant du hangar, en vue de son exploitation pour des activités d'enseignement du pilotage d'aéronefs ULM, de formation, de location d'ULM et de locations d'emplacements pour le stationnement d'ULM.

**PREND ACTE** que la SARL GEMILIS PRODUCTION, déjà agréée en janvier 2011, continuera à être sous-occupant du toit du hangar, pour l'exploitation de la production d'énergie électrique générée par ses panneaux photovoltaïques.

**PRECISE** que les contrats de sous-occupation entre le bénéficiaire de l'AOT et les sous-occupants sont de nature précaire, qu'ils n'emportent pas de transfert de droits réels, qu'ils doivent faire mention de l'obligation de conformité des sous-occupants aux clauses de l'AOT et à celles du Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) et qu'ils doivent respecter toutes les réglementations en vigueur, notamment aéronautiques.

**PRECISE** que tout dommage causé aux biens reste de la responsabilité de la SCI JACKEPIT, bénéficiaire de l'AOT.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'avenant n°3 à l'AOT n°1 ainsi que tout document relatif à ces agréments.

**N° 2021.09.05 - Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la modification n°3 (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)**

Après interventions de MM le Maire, Reihanian, Ruiz

**A L'UNANIMITE des votants (42 voix), 1 abstention (M RUIZ)**

**DÉCIDE** d'approuver la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération, et dont les différents objets sont listés ci-dessous :

- **Une actualisation à la marge des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :**
  - OAP « Vinaigrerie » : part des logements sociaux et principe d'implantation d'un espace vert ;
  - OAP « Pont-de-Lyon » : ajustement des éléments programmatiques pour permettre la requalification de ce secteur d'entrée de ville ;
  - OAP « Maginot-Canal » : ajustement des grands principes d'aménagement pour accompagner la mutation de cette ancienne friche industrielle ;
  - OAP « Brouet » et « Brou-Charmettes » : aménagement sous forme d'une opération unique afin de gagner en cohérence et en qualité.
- **Une évolution des servitudes inscrites au règlement :**
  - Servitude paysage : mise à jour des éléments paysagers à protéger (ensembles et/ou sujets isolés) et précision de la règle de protection relative à la servitude, afin de permettre une protection plus stricte des espaces arborés ;
  - Emplacements réservés relatifs à la voirie : régularisation de quelques emplacements réservés inscrits en annexe du règlement.
- **Une évolution d'un point particulier du règlement :**
  - Adaptation réglementaire de l'article UA 10 pour le seul sous-secteur UA1, correspondant au périmètre du cœur de ville historique : suppression de la règle  $H \leq L$ , pour prendre en compte le contexte particulier du tissu de centre-ville (architecture) et l'environnement (densité et renouvellement urbain).

**PRECISE** que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera également publiée au recueil des actes administratifs et sera transmise à Monsieur le Préfet.

**PRECISE** que la présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité visées précédemment.

**PRECISE** que le plan local d'urbanisme approuvé et modifié est consultable sur le site internet de la Ville de Bourg-en-Bresse et tenu à la disposition du public, sur support papier, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

**N° 2021.09.06 - Adhésion au dispositif Pass Culture (Rapporteur : Madame Sylviane CHENE)**

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**APPROUVE** l'adhésion de la Ville au dispositif Pass Culture,

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tous documents afférents à ce dispositif, et

notamment la convention de partenariat à intervenir avec la SAS Pass Culture, dont les principaux points sont les suivants :

- objet : proposer des offres culturelles et artistiques sur le pass Culture dans le but d'y faciliter l'accès aux jeunes inscrits,
- La ville de Bourg-en-Bresse et la SAS s'engagent à travailler de concert pour créer des évènements spéciaux, qui pourraient être réservés aux utilisateurs du pass Culture,
- La ville de Bourg-en-Bresse relaie sa participation au dispositif pass Culture à travers les canaux de communication dont elle dispose afin de garantir la bonne information à destination des jeunes,
- La SAS fait la promotion des offres proposées par la ville de Bourg-en-Bresse à travers l'application pass Culture et ses différents supports de communication,
- Les offres culturelles de la ville de Bourg-en-Bresse réservées à travers le pass Culture feront l'objet d'un remboursement par la SAS selon les modalités prévues par les conditions générales d'utilisation pour les utilisateurs professionnels.

**N° 2021.09.07 - SMAC La Tannerie - Décision de principe de lancement d'une procédure de concession de service public (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)**

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**DECIDE** de déléguer la gestion de la Scène de Musiques Actuelles La Tannerie sous forme de concession, pour une durée de 7 ans à compter du 1er septembre 2022, dans les modalités précisées dans le rapport annexé.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à engager la procédure prévue par l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales et à signer tout document dans le cadre de cette procédure.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à négocier les offres présentées par les candidats à cette concession ayant été admis à présenter une offre dans les conditions prévues par l'article L.3124-1 du Code de la Commande Publique.

**N° 2021.09.08 - SEML Foncière Coeur de Ville - Approbation du pacte d'actionnaires et des statuts (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)**

*Après interventions de MM Coquelet, Ruiz, Reihanian, le Maire*

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**APPROUVE** la création d'une société d'économie mixte locale (SEML) à vocation immobilière dans le cadre du dispositif Action Coeur de ville, au capital de deux millions cinq cent un mille euros (2 501 000 €) et dénommée SEML FONCIERE CŒUR DE VILLE ;

**APPROUVE** les statuts de la SEML FONCIERE CŒUR DE VILLE annexés à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à les signer ;

**APPROUVE** le pacte d'actionnaires de la SEML FONCIERE CŒUR DE VILLE annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à le signer ;

**APPROUVE** le montant de la participation de la Ville de Bourg-en-Bresse à hauteur de quatre cent cinquante et un mille et quatre cent quarante-quatre euros (451 444 €), soit 18,05 % du capital de la SEML ;

**APPROUVE** la répartition et le nombre de membres du Conseil d'Administration comme suit :

Organismes	Participation	Part du capital	Sièges au CA
Grand Bourg Agglomération	902 889 €	36,10 %	3
Ville de Bourg-en-Bresse	451 444 €	18,05 %	2
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	796 667 €	31,85 %	1



Crédit agricole (CRCACE)	250 000 €	10 %	1
Caisse d'Epargne (CERA)	100 000 €	4 %	1
<b>TOTAL</b>	<b>2 501 000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>8</b>

**DESIGNE** comme mandataires représentant la Ville de Bourg-en-Bresse au Conseil d'Administration de la SEML FONCIERE CŒUR DE VILLE :

- Claudie SAINT-ANDRE
- Françoise COURTINE

La représentation équilibrée prévue au Code du Commerce est atteinte avec la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à libérer les actions pour un montant de 451 444 euros au rythme défini par les statuts et précise que les crédits afférents sont inscrits au budget de la Ville de Bourg-en-Bresse ;

**AUTORISE** les mandataires ci-dessus à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SEML FONCIERE CŒUR DE VILLE ;

**AUTORISE** les mandataires ci-dessus à se prononcer en faveur de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général de la SEML FONCIERE CŒUR DE VILLE ;

**AUTORISE** les mandataires ci-dessus à désigner Mme Claudie SAINT-ANDRE mandataire de la Ville de Bourg-en-Bresse pour assurer la présidence du Conseil d'Administration de la SEML FONCIERE CŒUR DE VILLE ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires en vue de la constitution et de l'immatriculation de la société ;

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant ayant reçu délégation, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**N° 2021.09.09 - Augmentation de capital de la SPL Oser - Autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire - Modification du pacte d'actionnaires de la SPL Oser (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)**

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**AUTORISE** son représentant aux assemblées générales de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) à voter en faveur de la délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration de l'organisation d'augmentations de capital ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum global des augmentations : six cent mille euros (600 000 ' ) ;
- Durée maximum de la délégation : 26 mois ;
- Ladite délégation comportant pouvoir pour le conseil d'administration, à l'occasion de chaque augmentation, de modifier les deux premiers alinéas de l'article 6 CAPITAL SOCIAL- APPORTS des statuts afin d'y faire figurer le nouveau capital qui résultera de chaque augmentation réalisée dans le cadre ci-dessus autorisé, ainsi que le troisième alinéa de l'article 14 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION afin de pouvoir attribuer aux actionnaires participant aux augmentations tout siège d'administrateur qui pourra résulter de la proportion de capital qu'ils détiendront, soit individuellement, soit en augmentant le nombre de sièges attribués à l'assemblée spéciale.

**APPROUVE** le nouveau pacte d'actionnaires modifié tel que présenté en Annexe « Nouveau pacte d'actionnaires ».



**N° 2021.09.10 - Finances - Exercice 2021 - Affectations de subventions et conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)**

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**DECIDE** d'attribuer les subventions figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir ainsi que tout document y afférent.

N°	Libellé	Montant	Observations
1	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
2	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
3	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
4	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
5	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
6	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
7	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
8	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
9	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
10	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
11	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
12	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
13	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
14	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
15	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
16	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
17	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
18	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
19	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
20	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
21	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
22	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
23	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
24	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
25	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
26	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
27	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
28	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
29	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
30	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
31	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
32	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
33	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
34	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
35	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
36	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
37	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
38	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
39	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
40	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
41	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
42	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	
43	Association pour le développement de la culture et du patrimoine de la commune de...	10000	

## Annexe délibération : Septembre Nouvelles affectations

2021

Nature	Fonction	Service	Nom de l'organisme	Nouvelle affectation	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement conditionné	Convention avec l'association	Montant total de convention ou de l'avenant à voter	Montant total de la subvention 2021
657341	213	11	COMMUNE DE POLLIAT	597,14 €	Frais scolaire pour enfant burgien scolarisé en classe ULIS			non	non		
6574	30	41	KICK & CLASH	500,00 €	PROJET - KICK & CLASH #2 SPECTACLE MUSICO-THEATRAL	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/09/201	oui	non		
6574	30	41	MICROFOLIE CULTURES ET CITOYENNETE	13 500,00 €	Réalisation activité	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/09/201	non	oui	13 500,00 €	13 500,00 €
6574	110	04	AHEMA	13 720,00 €	Sub réalisation de l'activité	Administration générale-Finances-Ressources Humaines	17/09/2021	non	non		
6574	114	04	CROIX ROUGE	3 000,00 €	Subvention pour augmenter les moyens opérationnels	Administration générale-Finances-Ressources Humaines	17/09/2021	non	oui	3 000,00 €	3 000,00 €
6574	93	61	LA RECYCLETTE	1 000,00 €	Aide au développement des ateliers d'autoréparation des vélos	Transition écologique-Alimentation durable-Urbanisme-Déplacements-Patrimoine et Energies	16/09/2021	non	non		
6574	93	61	REPAIR CAFE BRESSAN	800,00 €	Aide au démarrage atelier de réparation d'objets	Transition écologique-Alimentation durable-Urbanisme-Déplacements-Patrimoine et Energies	16/09/2021	non	non		
6574	93	61	ARTISANS DU MONDE	650,00 €	Aide à l'organisation Festival des Solidarités 2021 et aux actions de sensibilisation sur Bourg-en-Bresse	Transition écologique-Alimentation durable-Urbanisme-Déplacements-Patrimoine et Energies	16/09/2021	non	non		
6574	048	05	CLUB DE L AMITIE	200,00 €	Sub exceptionnelle achat de matériel	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/09/2021	non	non		
6574	415	15	OLYMPIQUE TAEKWONDO	1 000,00 €	Soutien manifestation "passage de grade et compétition inter-club"	Sports	13/09/2021	non	non		
6574	415	15	HOCKEY CLUB DE BOURG	2 700,00 €	Soutien à la reprise de l'activité 2021/2022	Sports	13/09/2021	non	non		
6574	415	15	JL BOURG BASKET AMATEUR	600,00 €	Organisation manifestation : initiation au handbasket	Sports	13/09/2021	oui	oui	600,00 €	46 150,00 €

6574	415	15	CMS CENTRE D'EVALUATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1 000,00 €	Financement pour le coût des examens aux sportifs burgiens	Sports	13/09/2021	non	non		
6574	415	15	ECOLE DE CYCLISME DE BOURG EN BRESSE	300,00 €	Projet rencontre enfants/familles	Sports	13/09/2021	non	non		
6574	415	15	CLUB DE VOILE	600,00 €	Participation au championnat de France	Sports	13/09/2021	non	non		
6574	415	15	OMS	700,00 €	Ajustement pour les estivales du sport	Sports	13/09/2021	non	oui	700,00 €	18 700,00 €
2041512	822	47	CA3B	124 200,00 €	Aménagement cycles - Avenue Maginot	Transition écologique- Alimentation durable- Urbanisme-Déplacements- Patrimoine et Energies	04/12/2018	oui	oui	124 200,00 €	124 200,00 €
2041512	822	47	CA3B	135 150,00 €	Participation Aménagement - Voie Verte	Transition écologique- Alimentation durable- Urbanisme-Déplacements- Patrimoine et Energies	16/12/2020	oui	oui	135 150,00 €	135 150,00 €
2041412	822	47	PERONNAS	244 610,00 €	Participation Aménagement - Rue Paul Verlaine		Municipalité du 22/06/2020	oui	oui	244 610,00 €	244 610,00 €
<b>Total des affectations</b>				<b>544 827,14 €</b>							

## Annexe délibération modification d'affectations : septembre

2021

Nature	Fonction	Service	Nom de l'organisme subventionné	Affectation initiale	Modification de l'affectation	Reste affecté	Objet de l'affectation initiale	Objet de la modification	Commission spécialisée	Versement conditionné	Convention avec l'association	Montant total de la convention ou de l'avenant à voter	Montant total de la subvention 2021
2041412	822	47	COMMUNE DE ST DENIS LES BOURG	169 269,24 €	1 630,00 €	170 899,24 €	Commune de Saint Denis les Bourg	Complément pour solde opération	Transition écologique- Alimentation durable-Urbanisme Déplacements-Patrimoine et Energies	oui	oui	1 630,00 €	170 899,24 €
6574	415	15	UNION LOCALE SPORT ADAPTE	1 000,00 €	- 1 000,00 €	- €	Manifestation : gentleman péanque	Annulation manifestation : gentleman péanque	Sports	non	non		
6574	415	15	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	1 200,00 €	- 1 200,00 €	- €	Manifestation : podiums de l'OMS	Annulation manifestation : podiums de l'OMS	Sports	non	oui	1 200,00 €	18 700,00 €
			<b>Total</b>	-	- 570,00 €	170 899,24 €							



**N° 2021.09.11 - Finances - Détermination libre de l'attribution de compensation de la ville de Bourg en Bresse (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)**

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**APPROUVE** la détermination libre du montant de l'attribution de compensation de la Ville de Bourg en Bresse.

**PRECISE** qu'à partir des modalités de calcul de transfert de charges définies dans le rapport de la CLECT de juillet 2010, et des compléments d'information apportés par la CLECT dans son rapport, ci-joint, le montant de l'attribution de compensation de la Ville de Bourg en Bresse pour 2021 et 2022 serait le suivant :

Commune membre	Attribution de compensation actuelle	Evolution 2021	Attribution définitive 2021	Evolution 2022	Attribution définitive 2022
Bourg-en-Bresse	11 413 242,08 €	- 139 600,00 €	11 273 642,08 €	- 98 024,56 €	11 175 617,52 €

**PRECISE** que le montant des charges nouvelles transférées par la ville de Bourg en Bresse, au titre des subventions sportives, sera porté à 282 600 € à compter de 2022 dans la mesure où le montant sur 2021 correspond au montant total des charges transférées déduction faite des acomptes sur subvention déjà versés par la Ville en 2021 à hauteur de 143 000 € aux sociétés sportives et associations pour les missions d'intérêt général au sens de l'article R113-2 du code du sport.

**PRECISE** enfin, s'agissant du conservatoire, que la majoration de l'attribution de compensation de la Ville sera portée à 44 975,44 € à compter de 2022, suite à l'évaluation des charges à restituer, dans la mesure où la restitution des locaux à la Ville ne sera effective qu'au 1er janvier 2022.

**N° 2021.09.12 - Conseillers Numériques France Service - Création de deux postes non permanents - Contrat de projet et convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)**

*Après intervention de M Ruiz*

**A L'UNANIMITE des votants (43 voix)**

**APPROUVE** la création de deux emplois non permanents, dans le cadre du dispositif Conseillers numériques France service, pour une durée de 2 ans chacun, dans la catégorie C (adjoints administratifs).

**AUTORISE** le Maire, ou l'Adjoint au Maire ayant reçu délégation, à signer toute convention, dont la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services avec la Caisse des dépôts et Consignations, relative au portage de ce dispositif ainsi qu'à la mise en œuvre et à la réalisation des actions qui le gouvernement, ainsi que tout avenant à intervenir.

**Impacts financiers**

- Dépense : 105 840 €
- Recette : 100 000 €

**N° 2021.09.13 - Personnel Territorial - Modification d'emplois (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)**

**A L'UNANIMITE des votants (42 voix), 1 abstention (M RUIZ)**

**DECIDE** de procéder aux modifications suivantes :

- suppression d'1 emploi de rédacteur principal 2ème classe à temps complet,

- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,
- création d'1 emploi de technicien principal 2ème classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- création de 2 emplois d'adjoint technique à temps complet,
- suppression de 2 emplois d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique à temps non complet 28h/35h,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi de bibliothécaire à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'assistant de conservation principal 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'agent de maitrise principal à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi de technicien principal 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet 17h30/35h,
- création de 2 emplois d'adjoint technique à temps complet,

N° 2021.09.14 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M Reihanian

**PREND ACTE** des actes de gestion ci-après qui ont été accomplis par le Maire et les Adjointes habilités pour la période du 8 Juin au 3 Septembre 2021 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

#### CULTURE ANIMATIONS ET LOISIRS

- Contrat de cession avec l'AMAC pour 6 représentations de 3 spectacles de contes les 26, 29 Mai et 2 juin 2021 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 2 100,00 €
- Convention avec Mme Véronique MARTIN pour une exposition « Les Pérégrinations » du 1er au 12 Juin 2021 à la Médiathèque Vailland à titre gratuit
- Contrat de cession avec l'association 709 production pour un spectacle le 1er Juillet 2021 au Kiosque Simone Veil pour un montant de 3 692,50 €
- Contrat de cession avec l'Association KEIKI pour un spectacle le 15 Juillet 2021 au Kiosque Simone Veil pour un montant de 2 110,00 €
- Contrat de cession avec Lamastrock pour un spectacle le 31 juillet 2021 au Monastère Royal de Brou pour un montant de 3 270,50 €
- Contrat de cession avec l'Association ADME pour un spectacle le 5 Août 2021 au Kiosque Simone

- Veil pour un montant de 2 500,00 €
- Contrat de cession avec l'Association KEIKI pour un spectacle le 26 Août 2021 au Kiosque Simone Veil pour un montant de 2 637,00 €
- Contrat de cession avec My Favourite Things pour un spectacle le 28 Août 2021 au Monastère Royal de Brou pour un montant de 1 637,89 €
- Contrat de cession avec la Compagnie du 13 Quai pour 4 ateliers les 24, 25, 27 et 28 Août 2021 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 360,00 €
- Contrat avec la SACEM pour les jeudis du kiosque de Juillet à Septembre 2021 au Square Simone Veil pour un montant de 3 673,50 €
- Contrat avec la SACEM pour des spectacles A la Folie de Juillet à Août 2021 au Monastère Royal de Brou pour un montant de 4 284,00 €
- Contrat avec la SACEM pour Couleurs d'amour de Juillet à Septembre 2021 à l'Hôtel de Ville, au Monastère Royal de Brou et au Théâtre pour un montant de 3 697,76 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Gaelle FORAY du 27 Novembre 2021 au 20 Février 2022 à l'Hôtel Marron de Meillonas pour un montant de 300,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Jean-Xavier RENAUD du 27 Novembre 2021 au 20 Février 2022 à l'Hôtel Marron de Meillonas pour un montant de 300,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Marc DESGRANCHAMPS du 27 Novembre 2021 au 20 Février 2022 à l'Hôtel Marron de Meillonas pour un montant de 300,00 €

#### DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE

- Dans le cadre d'un référé constat préventif introduit par SCCV BOURG BROU devant le Tribunal Judiciaire de Bourg-en-Bresse aux fins de désigner un expert, Mme Cécile BUISSON-GONIN et M Yannick DESBIOLLES ont été mandatés pour représenter la Ville de Bourg-en-Bresse pour les audiences et réunions d'expertise – Décision du 25 Juin 2021
- Le Cabinet ADALTYS a effectué diverses prestations (mémoire en réplique) dans le cadre d'un recours déposé par un Conseiller Municipal contre le règlement intérieur pour un montant de 3 480,00 € TTC – décision du 16 Août 2021
- Le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS a effectué diverses prestations dans le cadre des décisions à intervenir à l'issue de la période de stage avant titularisation d'un agent pour un montant de 1 440,00 € TTC – décision du 16 Août 2021
- Le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS a effectué diverses prestations (mémoire en défense n°3 et représentation à l'audience) dans le cadre d'un recours introduit contre le règlement de voirie adopté en Juin 2019 pour un montant de 2 880,00 € TTC – décision du 31 Août 2021
- Le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS a effectué diverses prestations dans le cadre d'un recours au fond introduit par un agent devant le Tribunal Administratif de Lyon pour contester une décision portant sanction d'exclusion temporaire de fonction pour un montant de 540,00 € TTC décision du 31 Août 2021
- Le Cabinet ADALTYS a effectué des recherches historiques et juridiques concernant l'Hôtel Dieu pour un montant de 2 700,00 € TTC – décision du 31 Août 2021

#### CONVENTION D'OCCUPATION/MISE A DISPOSITION

- Convention d'occupation précaire avec Espace Urbain pour des panneaux publicitaires avenue Jean Jaurès et Boulevard Jules Ferry pour une durée de 1 an pour un loyer mensuel de 843,23 € TTC.
- Convention d'occupation précaire avec un Agent pour un appartement situé 13 rue du 23ème Ri (Groupe scolaire Jarrin) à partir du 15 Juillet 2021 pour un montant mensuel de 210,12 €
- Bail – (Foyer logement de personnes âgées – Jean Bollard) signé avec un preneur pour un montant de 387,04 € par mois.
- Bail - (Foyer logement de personnes âgées – Gustave Monnet) signé avec un preneur pour un montant de 427,50 € par mois.
- Bail – (Foyer logement de personnes âgées – Jean Bollard) signé avec un preneur pour un montant de 387,04 € par mois.



- Convention avec le BTP CFA pour l'occupation de deux bâtiments administratifs situés route de Seillon pour un loyer annuel de 11 766,10 € pour une durée de 1 an.
- Avenant avec Université Inter Ages pour l'occupation d'une salle à l'hôtel Marron de Meillonas pour l'année 2021 pour un montant de 405,00 €
- Convention avec le Collectif des Amateurs de théâtre pour l'occupation de locaux à l'ancienne chapelle des Venues de MAI 2021 à Décembre 2022 pour un montant de 3 200,00 €
- Convention de partenariat avec Sécuritas Téléassistance pour la mise en place dans les deux résidences autonomie de la Ville de Bourg-en-Bresse d'un système d'alerte le coût de la prestation est de 20 € TTC par mois pour les résidents intéressés.
- Convention avec l'APF France Handicap pour la mise à disposition de matériels (Twiner, Rollfiets, Tricycle Quadrix le WATT'S) sur le site de Bouvent pour la durée de 2 mois pour un montant de 5 250,00 € TTC
- Convention avec le lycée Pardé pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux pour la saison 2020/2021
- Convention d'animations estivales avec l'Association M'Danse pour une séance de Zumba le 26 Juin 2021 à Bouvent à titre gratuit
- Convention d'animations estivales avec la SAS ARENA COMPLEXE -SO CLUB pour des séances d'animations Pilates/stretching à Bouvent les dimanches 11 et 18 Juillet 2021 à titre gratuit
- Convention d'animations estivales avec l'Association Tao et bien être pour des séances Qi Qong les dimanches 6 Juin, 4 Juillet, 1er et 15 Août 2021 à Bouvent à titre gratuit
- Convention d'animations estivales avec l'Association Shenzhen YOGA pour des séances de type gym douce-yoga les dimanches 25 Juillet, 8 et 22 Août 2021 à Bouvent à titre gratuit
- Convention d'animations estivales avec la SAS La poule Up Compagnie pour une séance de Crossfit le samedi 5 Juin 2021 à Bouvent à titre gratuit
- Convention d'animations estivales avec la SARL L'Orange Bleue pour des séances de cardio les samedis 10 et 31 juillet 2021 à Bouvent à titre gratuit
- Convention de prestations nautiques (Canoë et Catamaran) avec le Centre Psychothérapique de l'Ain pour les mois de Juillet et Août 2021 à Bouvent.
- Convention de prestations nautiques (Canoë) avec le Centre Psychothérapique de l'Ain les 4 et 25 Août 2021 à Bouvent.
- Avenant n°1 à la convention du 14 Juin 2000 avec l'Association Club du Chien pour la non utilisation de produits phytosanitaires dans les lieux publics ouverts.
- Convention avec l'Association OMS pour les Estivales du Sports à Bouvent le 29 Août 2021 à titre gratuit.
- Convention avec l'Association Bourg-en-Bresse Triathlon pour l'organisation de la manifestation TRIATHLON DE BOURG EN BRESSE le 30 Mai 2021 à Bouvent à titre gratuit.
- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériel avec la SHR de LENT du 4 au 6 Juin 2021 pour un concours pro.
- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériel au Syndicat des Eleveurs de chevaux de sport de l'Ain les 7 et 8 Juillet 2021 pour un concours
- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériel avec la SHR de LENT du 25 au 27 Mai 2021 pour un concours.
- Convention avec l'Association Bourg en Roller pour l'utilisation du marché couvert pour la période du 9 juin à 31 décembre 2021, les lundis et mardis de 17h à 21 h et les vendredis de 19h à 23h30.
- Convention de mise à disposition d'un logement situé Centre Hippique des Venues avec un agent pour un loyer de 280 € pour une durée de 1 an.
- Convention de prestations d'animations avec la SARL GAZOU FITNESS- l'orange bleue pour une matinée le mardi 15 Juin 2021 à Bouvent pour les Aînés pour un montant de 225 € TTC.

#### FINANCES / TARIFS

- Finances - Gestion de la trésorerie – Ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de trois millions d'euros auprès de la Banque Postale
- Réseau de Lecture Publique – Mise en oeuvre de la gratuité pour les habitants de Bourg-en-Bresse



### DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour le projet de restauration de quatre chapiteaux romans et quatre culs-de-lampes gothiques à hauteur de 30% du coût de la restauration soit 2 769 € HT
- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le projet de la débitumisation et la végétalisation des cours du groupe scolaire Saint Exupéry pour un montant de 54 786,78 € TTC.
- Demande de subvention pour le projet « Coordination Atelier Santé Ville pour un montant de 27 000 €
- Auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour le projet de restauration d'objets mobiliers au Monastère Royal de Brou pour un montant de 2 769,00 €

### VENTE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

- *Pour une durée de 15 ans*

JULLIEN Patricia	140,00 €	BAIDAOUI Mohamed	225,00 €
LHUGUENOT Claude	140,00 €	BERTHOD Georges	225,00 €
DURANTE Jean-Claude	225,00 €	ATLAN Aline	140,00 €
FONDRAZ Séverine	225,00 €	DOUCET François	225,00 €
CHEBLI Abdelkader	225,00 €	BOUKER Saïda	225,00 €
GIGAN Cédrix	225,00 €	GIMARET Jacqueline	140,00 €
GUYON Ludivine	140,00 €	M'TAMAR Nicole	225,00 €
MABWATI MVUYU Didier	225,00 €	GOMES DA CRUZ	225,00 €
PIDANCIER Louis	225,00 €	ROMERO Nicole	225,00 €
DEFARGES Gérard	225,00 €	THEVENIN Marie-Noëlle	225,00 €
TERRACONE Carolina	225,00 €	BARBERY Jacqueline	142,00 €
RANDRAMAHEFA Juana	142,00 €	MERCIER Jean	225,00 €
PEZON Marie-Christine	225,00 €	DUMOULIN Marie-Claude	225,00 €
MOUGINOT Isabelle	140,00 €	MONNOT Jocelyne	142,00 €
GALLET Françoise	225,00 €	DULOT Louis	139,00 €
GUILERMIN Marc	139,00 €	CASABURO Livio	142,00 €

- *Pour une durée de 30 ans*

VASSALLO Pascal	390,00 €	REYDELLET Simone	390,00 €
RICHONNIER Franck	260,00 €	SUBTIL Jean-luc	390,00 €
ABADIE Maurice	390,00 €	PUJOL BADIA Amélie	260,00 €
HEKMEDJIAN Gohare	390,00 €	REVELU Romain	390,00 €
PRUDENT Laurence	753,00 €	PELISSON Françoise	260,00 €
SZABO Eugène	260,00 €	SEVE Monique	390,00 €
ROY Denise	390,00 €	RICHARD Marie-Alette	753,00 €
REVEL Alain	260,00 €	FANIZZI Jean-Philippe	153,00 €
BEHRAMI Melody	390,00 €	NALLET Isabelle	390,00 €
VAISSETTE Peggy	390,00 €	JANISHON Daniel	260,00 €
VERNAY Michel	390,00 €	VEILLE Bernadette	260,00 €
VERNE Marie-Ange	390,00 €	VERNAY Michel	800,00 €
MEUNIER Gabrielle	356,00 €	ORCET Anne-Marie	390,00 €
TARIN Elisabeth	390,00 €	LAPLACE Madeleine	363,00 €
MOUREY Jean-Pierre	363,00 €	ARMENI Yonda	390,00 €
MASTROTA Sivana	390,00 €	BEAURY Claude	390,00 €
PERRAT DIT JANTON	390,00 €	FERRAND Gabrielle	390,00 €
KLEIN Michelle	390,00 €	VUILLAUME Sabine	390,00 €
GAYET Jean-Claude	390,00 €	CAUCHY Daniel	390,00 €

- Pour une durée de 50 ans

LORENZINI Michelle	755,00 €	RUSITI Semsî	755,00 €
CHIBI Fatima	755,00 €	VILLEGAS Christopher	755,00 €
HARDY Olivier	755,00 €	SIGLER Victor	755,00 €
KEBOUCHA Sabrina	755,00 €	DEVIS Carole	755,00 €
SALIS Bruno	755,00 €	BOSONI Colette	728,00 €
PASTOR Patricia	755,00 €	ZEPP Bernard	755,00 €
FELIX Antoine	755,00 €	VILLEGAS Christopher	755,00 €
ZEPP Fernard	755,00 €		

## REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES

- Modification de la régie de recettes centre de loisirs ALFA3A Les Vennes – Arrêté 58562 du 2 Juillet 2021

## MARCHES PUBLICS

### MARCHÉS à PROCÉDURE ADAPTÉE - Inférieurs à 40 000 € HT

#### SERVICES

#### VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES QUADRIENNALES DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Titulaire : BUREAU VERITAS EXPLOITATION 8 cours du Triangle 92800 PUTEAUX

Marché 21/095 notifié le 14/06/2021

Montant du marché : 8 240,07 € HT

#### MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA DÉCONSTRUCTION DU BÂTIMENT 2 AVENUE ALPHONSE BAUDIN

Titulaire : GEPRAL 5 rue mi careme 42000 SAINT ETIENNE - MANDATAIRE

Marché 21/102 notifié le 10/06/2021

Montant du marché : 12 740,00 € HT

#### MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX VILLE AU SEIN DU POLE DE SERVICES AMEDEDÉ MERCIER

Titulaire : ARCHIBULLE 30 bis boulevard Voltaire 01000 BOURG EN BRESSE - MANDATAIRE

Marché 21/106 notifié le 21/02/2021

Montant du marché : 19 640,00 € HT

#### MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DES MARCHES DE DENREES ALIMENTAIRES

Titulaire : FLORENCE LIAUDAUD CONSEIL 11 allée des magnolias 69390 VOURLES

Marché 21/114 notifié le 09/07/2021

Montant du marché : 20 400,00 € HT

#### MISSION D'ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA DÉTERMINATION DU MODE DE GESTION DE LA MAISON DU CIRQUE

Titulaire : AGENCE CULTURE ET TERRITOIRES 1285 ROUTE DE SERROUN 40110 VILLENAVE

Marché 21/115 notifié le 01/07/2021

Montant du marché : 14 410,00 € HT

#### FOURNITURES

#### FOURNITURE ET POSE DU MATÉRIEL CIRCACIEN DE LA MAISON DU CIRQUE

Titulaire : GYMNOVA 45 rue Gaston de Flotte 13375 MARSEILLE CEDEX 12  
Marché 21/101 notifié le 11/06/2021  
Montant du marché : 23 157,82 € HT

## **TRAVAUX**

### **REHABILITATION DES BATIMENTS DES GLYCINES ET DE LA PHARMACIE A BOURG-EN-BRESSE – TRAITEMENT PIERRE**

Titulaire : SARL HMR - 15 impasse de la Vavrette -01250 TOSSIAT  
Marché 21/096 notifié le 15/06/2021  
Montant : 34 729,65 € HT

**MARCHÉS à PROCÉDURE ADAPTÉE - De 40 000 € HT à 90 000 € HT**

## **SERVICES**

### **PRESTATIONS DE NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE - SALLE DES FÊTES À VOCATION FAMILIALE**

Titulaire : MAISON HAUTE PROPLETE - LA MORANDIERE - 01240 CERTINES  
Marché 21/094 notifié le 14/06/2021  
Montant du marché : minimum par an : 8 000 € HT maximum par an : 20 000 € HT  
Durée du marché : 2 ans

### **PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU MARCHÉ COUVERT**

Titulaire : LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE 100 RUE DU THIOUDET 01960 PERONNAS  
Marché 21/105 notifié le 24/06/2021  
Montant du marché : maximum annuel : 25 000 € HT  
durée du marché : 3 ans

## **FOURNITURES**

### **FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'EMBALLAGE À USAGE UNIQUE ET DE VAISSELLE « ÉCOLOGIQUE »**

Titulaire : PAREDES CSE SAS 1 RUE GEORGES BESSE Z.I. DE REVOISSON 69740 GENAS  
Marché 21/089 notifié le 10/06/2021  
Montant du marché : minimum par an : 6 000 € HT maximum par an : 18 000 € HT  
Durée du marché : 4 ans

### **FOURNITURE DE BUREAU**

Titulaire : DEVELAY 1012 RUE NATIONALE 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
Marché 21/107 notifié le 07/07/2021  
Montant du marché : minimum par an : 12 000 € HT maximum par an : 22 000 € HT  
Durée du marché : 4 ans

## **TRAVAUX**

### **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE SUPERIEURS A 90 000 € HT**

## **FOURNITURES**

### **FOURNITURE DE BARQUETTES BIOSOURCÉES ET FILMS ALIMENTAIRES POUR L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE FLEXIBLE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE**

Titulaire : SOREPACK - LES ACCRUES - N 1 ZONE D ACTIVITE 51800 SAINTE-MENEHOULD  
Marché 21/112 notifié le 22/07/2021  
Montant du marché : minimum/ an : 40 000 € HT, maximum/ an : 89 000 € HT  
durée du marché : 1 an renouvelable une fois

## TRAVAUX

### RELOCALISATION DE L'ASSOCIATION LOCALE DES RESTAURANTS DU COEUR RÉHABILITATION LOURDE DE L'ANCIEN SITE D'AGRI SUD EST : LOTS PRÉPARATOIRES

Lot 01 : Désamiantage – Démolition

Titulaire : D.D.T.S.L. 475 RTE DE TREVOUX 01000 SAINT-DENIS-LES-BOURG

Marché 21/103 notifié le 24/06/2021

Montant du marché : 115 798,00 € HT

Lot 02 : Dépollution – Reprise en sous-oeuvre

Titulaire : mandataire BIOGENIE EUROPE SAS Chemin de Braseux BP 69 91540 ECHARCON

Marché 21/104 notifié le 24/06/2021

Montant du marché : 74 962,70 € HT

### RÉAMÉNAGEMENT ET DÉBITUMISATION DES COURS D'ÉCOLE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

Titulaires : 1er PARCS ET SPORTS 7 RUE JEAN MERMOZ BP 70 69684 CHASSIEU CEDEX

2eme ESPACES VERTS DE L'AIN 3549 ROUTE DE PARIS 01440 VIRIAT

Marché 21/093 notifié le 11/06/2021

Montant du marché : maximum/an : 400 000 € HT

durée du marché : 4 ans

### DÉCONSTRUCTION – RECONSTRUCTION D'UN ESCALIER ET MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DES SANITAIRES DU CCAS DU BASTION.

Lot 01 : Démolition – Gros oeuvre

Titulaire : CARON DEMOLITION 16 RUE PARADIS 01100 OYONNAX

Marché 21/097 notifié le 21/06/2021

Montant du marché : 125 320,50 € HT

Lot 02 : Menuiseries extérieures aluminium - Métallerie

Titulaire : ROLLET RUE DE BOURGOGNE LES MOLLARDS 71680 CRECHES-SUR-SAONE

Marché 21/098 notifié le 21/06/2021

Montant du marché : 107 096,00 € HT

Lot 04 : Électricité – Courants faibles

Titulaire : EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE L'AIN 11 Avenue Arsene d'Arsonval 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 21/099 notifié le 21/06/2021

Montant du marché : 9 058,85 € HT

Lot 05 : Ventilation Plomberie – Sanitaire

Titulaire : DEAL HYDRAULIQUE – 28 rue Lamartine – 69800 ST PRIEST

Marché 21/113 notifié le 02/06/2021

Montant du marché : 4 915,17€ HT

### PROJET URBAIN CARRE AMIOT - CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE FONTAINERIE

Titulaire : CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE 471 CHE DU PETIT PLAN ZA LES FOUGERES 01250 SAINT-JUST

Marché 21/113 notifié le 10/08/2021

Montant du marché : 224 480,00 € HT

## SERVICES

### ORGANISATION ET GESTION DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX – ACTIVITÉS ÉDUCATIVES EX- TRASCOLAIRES

Lot 1 : Organisation et gestion du centre de loisirs des Venues



Titulaire : ALFA 3A 14 RUE AGUETANT 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

Marché 21/108 notifié le 22/07/2021

Montant du marché : minimum 18 000 € maximum 38 500 € PERISCOLAIRE minimum 21 500 € maximum 60 300 €

Fin du marché : 31/12/2022

Lot 2 : Organisation et gestion du centre de loisirs Louis Parant

Titulaire : ASSOCIATION DEPARTEMENTAL DE SAUVEGARDE ENFANCE 526 RUE PAUL VERLAINE  
01960 PERONNAS

Marché 21/109 notifié le 22/07/2021

Montant du marché : minimum 17 200 € maximum 34 900 € PERISCOLAIRE minimum 11 600 € maximum 25 200 €

Fin du marché : 31/12/2022

Lot 3 : Organisation et gestion du centre de loisirs du Dévorah

Titulaire : ASSOCIATION DEPARTEMENTAL DE SAUVEGARDE ENFANCE 526 RUE PAUL VERLAINE  
01960 PERONNAS

Marché 21/110 notifié le 22/07/2021

Montant du marché : minimum 17 600 € maximum 49 600 € PERISCOLAIRE minimum 13 000 € maximum 39 300 €

Fin du marché : 31/12/2022

Lot 4 : Organisation et gestion de l'accueil de loisirs ados 11/16 ans des secteurs Reyssouze, Pont des Chèvres, Quartiers Est, Vennes, Terre des Fleurs

Titulaire : ASSOCIATION DEPARTEMENTAL DE SAUVEGARDE ENFANCE 526 RUE PAUL VERLAINE  
01960 PERONNAS

Marché 21/111 notifié le 22/07/2021

Montant du marché : 252 331 €

Fin du marché : 31/12/2022

## APPEL D'OFFRES

### **SERVICES**

#### **RÉALISATION DE PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES, FONCIÈRES ET DE RELEVÉS DE RÉSEAUX**

Lot 03 : Prestations foncières- Zone sud

Titulaire : Groupement Axis Conseil Rhône-Alpes / Cabinet Bablet Magnien Gaud / Cabinet Chanel Grand / Cabinet ABCD

Montant : minimum : 7 500,00 € HT/an – maximum : Sans.

Date de notification : 30/07/2021

Lot 04 : Prestations foncières- Zone sud

Titulaire : Groupement Axis Conseil Rhône-Alpes / Cabinet Bablet Magnien Gaud / Cabinet Chanel Grand / Cabinet ABCD / INGENIERIE RADIODETECTION ET ENERGIES (IRE01)

Montant : minimum : 65 000,00 € HT/an – maximum : Sans.

Date de notification : 30/07/2021

#### **MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE JARRIN ET DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE BROU – MARCHÉ DE QUASIE RÉGIE**

Titulaire : SPL OSER – 1 Place François Mitterrand – 69002 LYON

Montant du marché : 287 560,00 € HT

Date de notification : 02/09/2021

## AVENANTS

### SERVICES

#### **MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU CIRQUE**

Titulaire : Mandataire MOON SAFARI 4 Place Jean Moulin – 33000 BORDEAUX

Avenant 1 au marché 20/041 changement de dénomination et modification de répartition des honoraires

Date de notification : 11/06/2021 – Montant de l'avenant 59833,90 € HT

#### **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RELOCALISATION DE L'ASSOCIATION LOCALE DES RESTAURANTS DU COEUR -RÉHABILITATION LOURDE DE L'ANCIEN SITE AGRI SUD EST**

Titulaire : IDONEIS 74 rue Maurice Flandin -- 69003 LYON

Avenant 1 au marché 20/074 mise à jour du planning et arrêt de l'estimation prévisionnelle

Date de notification : 15/06/2021 – Montant de l'avenant 16 468,95 € HT

#### **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DÉCONSTRUCTION / RECONSTRUCTION D'UN ESCALIER AU CCAS DU BASTION À BOURG-EN-BRESSE.**

Titulaire : mandataire : COSINUS ZA EN PRAGNAT Nord – 01 500 – AMBERIEU EN BUGEY

Avenant 1 au marché 20/030 arrêt de l'estimation prévisionnelle et du forfait de rémunération

Date de notification : 15/06/2021 – Montant de l'avenant 10 100,00 € HT

#### **TRANSPORT DES ŒUVRES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE**

**« SUZANNE VALADON ET SES CONTEMPORAINES. PEINTRES ET SCULPTRICES, 1880-1940 ».**

Titulaire : SENDSIO 151 boulevard Haussmann 75008 PARIS

Avenant 2 au marché 20/0351 prolongation de délai 30/11/2021

Date de notification : 24/06/2021 – Montant de l'avenant 0 € HT

#### **FOURNITURE D'APPLICATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DES HORODATEURS ET HEBERGEMENT DE CES APPLICATIONS**

Lot n°2 : FOURNITURE ET HEBERGMENT DE L'APPLICATION PRESTO PERMIT

Titulaire : IEM 70 avenue des jourdie 74800 SAINT PIERRE DE FAUCIGNY

Avenant 1 au marché 20/072 prise en compte de la part variable en fonction de l'activité réelle des transactions

Date de notification : 28/05/2021 – Montant de l'avenant 5 186 € HT

#### **MAINTENANCE ANNUELLE DU PARC D'ASCENSEURS**

Titulaire : SCHINDLER 16 Rue Abbé Gorini – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 1 au marché 19/100 : Suppression de certains appareils du marché

Date de notification : 31/03/2021 – Montant de l'avenant - 1 066 € HT

#### **MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION, DE VENTILATION ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Titulaire : E2S – 8 rue Marc Seguin – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 1 au marché 20/095 : Mise à jour du parc d'installations communal (ajout des sites de l'EPE Dumas et Jarrin) –

Date de notification : 10/03/2021 – Montant de l'avenant : 90 € HT.

#### **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RELOCALISATION DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX SUR LE SITE DE CENORD**

Titulaire : Groupement Gerbe / Scribe / Cosinus / Chapuis Structure / Enerpol / Rez'on – Gerbe Mandataire : 523 rue Léopold Le Hon – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 4 au marché 15/074 : Transfert au Mandataire du versement des révisions du marché suite à la liquidation de Scribe.

Date de notification : 16/02/2021 – Montant de l'avenant : 0 € HT.

## TRAVAUX

### REHABILITATION DES BATIMENTS DES GLYCINES ET DE LA PHARMACIE

Lot 2 : Démolition – Déplombage – Gros oeuvre

Titulaire : J.M.T.P 60, chemin de Touvent 01450 PONCIN

Avenant 1 au marché 20/080 suppression de différentes prestations

Date de notification : 18/05/2021 – Montant de l'avenant - 215,74 € HT

Avenant 2 au marché 20/080 complément de travaux

Date de notification : 21/06/2021 – Montant de l'avenant 23 968,55 € HT

Avenant 3 au marché 20/080 complément de travaux

Date de notification : 26/07/2021 – Montant de l'avenant 30 825 € HT

Lot 3 : Charpente Couverture Zinguerie

Titulaire : HUMBERT 198, Avenue de San Severo 01000 Bourg en Bresse

Avenant 1 au marché 20/081 traitement du caniveau entre les 2 bâtiments

Date de notification : 05/05/2021 – Montant de l'avenant 7 987,79 € HT

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES LILAS - RÉHABILITATION DES SANITAIRES ET RÉFECTION DES LOCAUX SCOLAIRES

Lot N°05 – PLOMBERIE – VENTILATION - CHAUFFAGE

Titulaire : SAS ARBAN 134 route des Bruyères 01 340 MALAFRETAZ

Avenant 1 au marché 21/084 travaux modificatifs demandés par la maîtrise d'oeuvre

Date de notification : 19/07/2021 – Montant de l'avenant - 642,00 € HT

### PROJET URBAIN CARRE AMIOT AMENAGEMENT DES SECTEURS 4 ET 5

Lot N°01 – VRD

Titulaire : COLAS 1 RUE COLONET AVIA 75730 PARIS

Avenant 3 au marché 18/002 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 04/03/2021 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT

### TRAVAUX DE VOIRIE ET D AMENAGEMENTS URBAINS TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE HORIZONTALE ET VERTICIALE

Lot N°01 – TRAVAUX DE VOIRIE ET D AMENAGEMENTS URBAINS SECTEUR BOURG/AGGLO

Titulaire : COLAS 325 CHEMIN DU MOULIN NEUF 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Avenant 3 au marché 20/032 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 04/03/2021 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT

### REFECTION DEFINITIVE DE TRANCHEES SUITE AUX TRAVAUX DES CONCESSIONNAIRES

Titulaire : COLAS 1 RUE COLONET AVIA 75730 PARIS

Avenant 2 au marché 19/143 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 04/03/2021 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT

### AMENAGEMENT DE LA RUE MONTHOLON REFECTION TOTALE DE LA VOIRIE ET DES TROTTOIRS

Titulaire : COLAS 1 RUE COLONET AVIA 75730 PARIS

Avenant 1 au marché 20/067 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 04/03/2021 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT

## FOURNITURE

### FOURNITURE D ENROBE A FROID

LOT 2 – ENROBE A FROID 0/6

Titulaire : COLAS 1 RUE COLONET AVIA 75730 PARIS

Avenant 1 au marché 18/026 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 04/03/2021 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT



## **PRODUITS D'ENTRETIEN**

### **LOT 1 – PRODUITS D'HYGIENE A TENDANCE ECOLOGIQUE 19/091**

Titulaire : COMODIS SAS 95 RUE COL DU ROUSSET 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE

Avenant 1 au marché 19/091 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 24/12/2020 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT

### **LOT 2 – PRODUITS ECOLOGIQUES POUR CRECHES ET LA RESTAURATION COLLECTIVE 19/091**

Titulaire : FCH-France COLLECTIVITE HYGIENE 570 RUE DES MERCIERE 69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Avenant 1 au marché 19/091 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 24/12/2020 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT

### **LOT 3 – PRODUITS D'HYGIENE A TENDANCE ECOLOGIQUE 19/091**

Titulaire : SARL DUCRUET 8 BIS AVENUE ARSENE D'ARSONVAL

Avenant 1 au marché 19/091 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 24/12/2020 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT

### **LOT 4 – PRODUITS SPECIFIQUES A L'ENTRETIEN DES PISCINES PROFESSIONNELLES 19/091**

Titulaire : DIFCO SA ZA CHAMP CANON – ST FERREOL BP72 74210 FAVERGES

Avenant 1 au marché 19/091 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 24/12/2020 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT

### **LOT 5 – COUCHES JETABLES ECOLOGIQUES POUR ENFANTS 19/091**

Titulaire : CA DIFFUSION ZI DE LA ROUTE DE MACHELEN 59250 HALLUIN

Avenant 1 au marché 19/091 AVENANT DE TRANSFERT

Date de notification : 24/12/2020 – Montant de l'avenant - 0,00 € HT

## **INSTALLATION D'UN RÉSEAU D'ARROSAGE AUTOMATIQUE SUR LES TERRAINS ENGAZONNÉS DU PARC DES SPORTS DE LA CHAGNE**

Titulaire : Groupement Parcs et Sports/Chomat arrosage – Parcs et sports –scop sa Mandataire – 7 rue Jean Mermoz – BP 70 – 69684 CHASSIEU

Avenant 1 au marché 20/066 : Ajout de 3 compteurs d'irrigation

Date de notification : 05/05/2021 – Montant de l'avenant : 2 180,16 € HT

## **GS DU PELOUX - RÉHABILITATION PARTIELLE DE L'ÉCOLE DU PELOUX**

Lot n° 02 : Menuiseries extérieures aluminiums

Titulaire : ACCORD ALU – 376 Allée du THIOUDET – 01 960 PERONNAS

Avenant 1 au marché 21/065 : Déplacement d'une prestation de la tranche ferme à la tranche optionnelle et ajout d'une baie de porte sur la tranche optionnelle.

Date de notification : 26/08/2021 – Montant de l'avenant : 2 180,16 € HT

## **GS DU PELOUX - RÉHABILITATION PARTIELLE DE L'ÉCOLE DU PELOUX**

Lot n° 03 : Métallerie

Titulaire : Métallerie BROYER Eric – 80 impasse des fougères – 01750 REPLONGES

Avenant 1 au marché 21/066 : Prolongation du délai d'exécution suite à des problématiques d'approvisionnements et ajouts de prestations diverses (augmentation de la hauteur de l'escalier métallique, de la longueur des mains courantes...).

Date de notification : 31/08/2021 – Montant de l'avenant : 1 629,54 € HT

## **CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DU GYMNASÉ HENRI VILLARD**

Lot n°01 : Désamiantage – Démolition

Titulaire : EURL DDTSL – 475 route de Trévoux – 01 000 SAINT DENIS LES BOURG

Avenant 1 au marché 20/097 : Augmentation du marché suite à la découverte de conduits amiantés encloués dans un faux plafond.

Date de notification : 27/08/2021 – Montant de l'avenant : 4 000,00 € HT



**N°2021.09.15 – Règlement intérieur – Modification – Procédure de dépôt des amendements (Rapporteur : Jean-François DEBAT)**

Après interventions de MM Ruiz, Reihanian,

Retrait du projet de délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire passe la parole à M. RUIZ afin qu'il procède à la lecture de sa question écrite, puis donne lecture de sa réponse.

\*\*\*

La séance est levée à 19h15

Bourg-en-Bresse, le 5 octobre 2021

Le Secrétaire de séance,

Baptiste DAUJAT





## *Pour une nouvelle vision de la ville !*

### Question écrite pour le conseil municipal du 27/09/2021

Monsieur le Maire,

Cela fait un an que nous sommes élus et je souhaite vous interpellier sur le fonctionnement de notre conseil municipal. En effet, étant nouvel élu et étant donné que cela est mon premier mandat, je tiens à vous faire part de mon constat quant au fonctionnement de notre assemblée. Certes, la crise sanitaire n'a pas rendu cet exercice facile mais cela n'explique pas tout.

Je ne reviendrai pas sur le règlement intérieur car nous en avons assez débattu et, aujourd'hui encore, je ne comprends pas ces restrictions que vous avez instaurer, alors que nous n'avons jamais abusé de notre temps de parole ou de notre droit d'amendements.

En revanche, ce qui me dérange, c'est que nous n'ayons jamais les documents nécessaires à la préparation de nos commissions. Seul l'ordre du jour nous est envoyé avec la convocation. Ce sentiment est partagé par votre majorité car, lors de la dernière commission Transition écologique-Alimentation durable-Urbanisme-Déplacements-Patrimoine et Énergies, même eux étaient surpris de ne pas les avoir eus avant la commission. Au passage cela signifie que d'habitude vos élus de la majorité ont les documents et nous non, ce qui n'est pas équitable.

D'ailleurs, il faudrait les appeler « réunion d'informations » plutôt que « commission » car, durant celle-ci, nous assistons à une présentation de vos réalisations, et à aucun moment nous travaillons les sujets pour construire quelque chose, mais nous pouvons poser des questions comme lors d'une réunion. Il n'y a que lors des attributions de subventions où nous pouvons en discuter pour décider du montant.

De plus, certains sujets arrivent directement en conseil sans avoir été travaillés en commission. Je prendrais en exemple la Charte de Démocratie Locale, où vous avez vanté le travail qui a été fait dessus, et pourtant, nous ne l'avons pas vu passer en commission. Pourquoi ?

La seule commission où nous travaillons vraiment pour la ville et ses habitants est la commission Solidarité et Droits humains. Cette année j'ai eu plaisir à vraiment travailler à la mise en place de l'aide aux Burgiens, en participant activement à sa construction. Cela a demandé plus de travail que d'être assis à écouter l'ordre du jour de la commission défilé, mais c'est pour cela que chacune et chacun dans cette assemblée s'est engagé. Je tiens d'ailleurs à féliciter, encore une fois, pour leur travail, Madame la Présidente de cette commission, Sara Tarouat-Boutry, ainsi que mes collègues élus et les différents acteurs qui nous accompagnent dans cette commission comme le CCAS avec Mme la Directrice, Karine Thevenard, mais aussi d'autres associations, sans oublier les services de la ville.

Vous l'aurez compris, pour moi, les autres commissions devraient s'inspirer du fonctionnement de cette dernière.

Nous avons bien compris que vous avez été élu pour réaliser votre projet pas le nôtre, vous nous l'avez assez répété, mais nous pouvons peut-être l'améliorer en apportant notre pierre à l'édifice et ainsi éviter certaines critiques. Si nous prenons l'exemple du Carré Amiot, pas un jour ne passe, sans que je n'entende les habitants s'étonner et se plaindre de la réalisation qui est faite par rapport à ce que vous aviez promis.



## *Pour une nouvelle vision de la ville !*

Monsieur le Maire, il est temps d'arrêter d'être un maire jupitérien et de prendre cette assemblée pour une chambre d'enregistrement. Après cet état des lieux de notre assemblée, que comptez-vous faire pour améliorer son fonctionnement et faire en sorte que chacune et chacun des 43 élus de cette assemblée participent vraiment aux décisions, et en soit acteur plutôt que spectateur ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Michaël RUIZ

*Conseiller municipal et président du groupe Vision Bourg-en-Bresse*

Le 27 septembre 2021

[www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)

**Cabinet du Maire**

☎ 04.74.45.70.14 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/SE/NF

**Monsieur Michaël RUIZ**  
**Conseiller Municipal, Président du Groupe**  
**Vision Bourg-en-Bresse**  
**Mairie**  
**Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419**  
**01012 BOURG EN BRESSE CEDEX**

Objet : question écrite pour le Conseil municipal du 27/09/21

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous m'avez alerté par votre question écrite en séance publique du conseil municipal sur un sujet qui concerne exclusivement le fonctionnement interne de la ville et de ses instances. Je laisse chacun juge de ce choix dans vos priorités. Les miennes sont les Burgiens, les réponses à leurs attentes et les projets pour préparer l'avenir de Bourg-en-Bresse et de ses habitants.

Je vais néanmoins répondre à votre question sur les commissions municipales. Je vous rappelle que ces instances sont une émanation du conseil municipal, facultatives d'un point de vue réglementaire, mais évidemment utiles au travail municipal.

Je vous redis ici que le rôle des commissions thématiques, à Bourg-en-Bresse comme dans l'immense majorité des villes comparables, est d'émettre un avis sur les questions inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal. Les documents exhaustifs – dont seule une synthèse vous est présentée en commission – sont systématiquement joints au dossier des délibérations qui vous est envoyé avant toute séance plénière. Cela signifie que vous disposez de tous les éléments nécessaires pour vous approprier les dossiers et, le cas échéant, vous exprimer en séance. Les contraintes des services ne permettent pas, en règle générale, que l'ensemble de ces documents soit prêt avant les séances de commissions et il est difficile de répondre sur ce point à votre souhait.

Par ailleurs, les commissions peuvent évidemment, sur certains sujets, être saisies d'autres questions à l'initiative des adjoints responsables.

Ces principes sont appliqués depuis des années sous toutes les majorités et ils continueront de l'être.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire**



**Jean-François DEBAT**  
**Président de Grand Bourg Agglomération**  
**Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes**